



CHARTRE ETHIQUE DES RESPONSABILITES ENFANTS DU SOURIRE KHMER SUISSE (ESK SUISSE)

1. LE RESPECT DES DROITS DE L'ENFANT

ESK SUISSE s'engage à respecter et à mettre en œuvre la Convention de 1989 relative aux droits de l'enfant dans toutes les actions ou projets qu'elle entreprend. Il est important de tenir compte du fait que le Cambodge a signé cette convention en 1992. En résumé, ESK SUISSE respecte :

a. Non-discrimination (art. 2);

Le principe de non-discrimination définit que nous ne devons pas faire de discrimination fondée sur l'appartenance ethnique, l'âge, le genre ou le statut social entre les enfants.

b. L'intérêt supérieur de l'enfant (art. 3);

Dans toutes les décisions prises concernant l'enfant, il est important de toujours considérer son intérêt supérieur en premier. Ce qui signifie que chaque fois que nous prenons une décision impliquant l'enfant, nous pensons aux conséquences de la façon dont les décisions affecteront l'enfant.

« Toujours essayer de prendre une décision qui profitera à l'enfant ».

c. Le droit à la vie, à la survie et au développement (art. 6);

ESK SUISSE reconnaît le droit à la vie, à la survie et au développement de l'enfant, et de mettre en place les mesures nécessaires pour garantir ces droits. Le droit au développement signifie que l'enfant a le droit de se reposer, de jouer et d'aller à l'école.

d. Respect des opinions de l'enfant (art.12)

Dans la mesure du possible, il est important de prendre en compte le point de vue de l'enfant sur les questions qui le concernent. Cela signifie que l'enfant a le droit de participer à toute discussion ou décision qui le concerne, et que les adultes qui prennent soin de lui doivent tenir compte de ce qu'il a à dire.

2. L'INDÉPENDANCE

ESK SUISSE s'engage à être indépendante premièrement sur le plan financier, mais aussi de toute influence des gouvernements, des partis politiques et des entreprises.

3. LA TRANSPARENCE

ESK SUISSE s'engage à la transparence et l'honnêteté concernant sa mission, ses structures, ses principes et ses activités. Cela signifie qu'il est important de communiquer de manière transparente sur tout sujet, y compris lors de fautes.



4. LA BONNE GOUVERNANCE (GESTION)

ESK SUISSE s'engage dans une gouvernance efficace qui garantit qu'elle agit conformément aux valeurs et procédures convenues et que ses programmes atteignent des résultats conformes à sa mission.

5. LE PLAIDOYER RESPONSABLE

ESK SUISSE s'engage à faire en sorte que son plaidoyer soit cohérent avec sa mission, fondé sur le travail, des preuves et des avancées d'intérêt public définies.

Définition de plaidoyer: Discours ou écrit en faveur de quelqu'un, d'une idée, etc., ou qui combat une doctrine, une institution.

6. LA PARTICIPATION

ESK SUISSE s'engage à travailler en partenariat avec les communautés locales, les ONG et autres organisations qui visent un développement durable en réponse aux besoins locaux.

7. LA DIVERSITE/INCLUSION

ESK SUISSE s'engage à valoriser, respecter et encourager la diversité et, cherche à être impartiale et non discriminatoire dans toutes ses activités. Cela signifie que ESK SUISSE est impartiale et non discriminatoire envers le genre, le handicap, la nationalité, l'âge, la religion ou pour d'autres raisons liées à l'identité.

8. EGALITE DES GENRES

ESK SUISSE s'engage à toujours respecter l'égalité des genres au sein de l'association et dans chaque action qu'elle entreprend au Cambodge.

9. LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

ESK SUISSE s'engage à minimiser l'impact environnemental de ses opérations et de ses programmes. Cela signifie qu'il est important de prendre en considération l'impact environnemental dans toute action que l'on entreprend.

10. UNE RECHERCHE DE FOND ÉTHIQUE

ESK SUISSE s'engage à faire en sorte que tous les dons sont alloués à sa mission, qu'elle respecte les droits des donateurs et la dignité des personnes touchées par ses activités de financement.

11. GESTION PROFESSIONNELLE

ESK SUISSE s'engage dans une gestion efficace, éthique et dans une amélioration continue de la qualité de son travail.